

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à la Salle de Sainte-Anne-du-Lac le lundi 18 août 2025, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

811, chemin Sacré-Cœur Ouest (lot 5 135 198 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour :

- Régulariser l'empiètement de la résidence existante à une distance de 7.32 mètres de la ligne avant. La résidence a fait l'objet d'une reconstruction dans le cadre du permis numéro 2012-013 à la suite d'un sinistre. Ledit permis prévoyait la reconstruction sur le même périmètre des fondations conformément aux dispositions relatives sur les droits acquis, soit à une distance de 9.48 mètres de la ligne avant.
- Autoriser l'empiètement de l'abri existante annexé au hangar à une distance de 1.29 mètre de la ligne latérale droite alors que le règlement prescrit une marge latérale minimale de 2 mètres.
- Autoriser l'empiètement d'une remise existante à une distance de 1.65 mètre de la ligne latérale gauche alors que le règlement prescrit une marge latérale minimale de 3 mètres.
- Autoriser 4 bâtiments accessoires existants alors que le règlement autorise un maximum de 3 bâtiments accessoires.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 15 août 2025, 12 h par les moyens suivants :

par courriel :
dg@adstock.ca

À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 18 juillet 2025.

Le directeur général,

(signé)

Jérôme Grondin

